

**DROIT DE TIRAGE : 30 millions promis pour nos routes ! – 10/03/2010 :**  
Question d'actualité au Ministre Paul FURLAN (Séance publique).

Comment ces trente millions d'euros vont-ils être distribués aux communes ? Sur base de quels critères précis ? A quels postes peuvent-ils être attribués (entretien des trottoirs et autres) ? En ces temps d'élaboration des plans triennaux dans les communes, la moindre des choses est de connaître le montant sur lequel chaque commune peut compter.

C'est globalement ce qu'Hervé Jamar a voulu connaître en interpellant le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan ce mercredi 10 mars en séance plénière du PW.

***Une réponse pour juin***

La réponse du Ministre fut assez claire. Les trente millions d'euros subsistent et en concertation avec l'ensemble du Gouvernement wallon, l'enveloppe a été multipliée par trois atteignant donc nonante millions d'euros. Ils constituent de la sorte un Fonds d'entretien. Le Ministre a également obtenu 25 millions d'euros supplémentaires.

Les **critères** de répartition entre les communes sont simples : 50% sont basés sur la voirie communale, 50% sur le nombre d'habitants, le tout pondéré par un critère de revenus. Le Ministre avance l'idée d'une solidarité wallonne. Concernant l'entretien général de la route, la circulaire prévoit entre deux et trente euros le mètre carré d'attribution.

En attendant le retour de l'avis du Conseil d'Etat sur la circulaire qui décrit la procédure, le Ministre pense que pour juin, des réponses précises parviendront au Député Hervé Jamar.

Hervé Jamar insiste cependant sur l'urgence pour les communes de connaître les montants exacts qui leur seront alloués dans la mesure où les plans triennaux sont actuellement au vote dans les différents conseils communaux.